

LIVRET D'ACCUEIL



©shutterstock



©shutterstock



54 rue des Aciéries
42000 Saint-Étienne



04 77 92 06 60



loire.cmcas345@asmeg.org



CMCAS Loire



loire.cmcas.com

Votre CMCAS Loire

54 rue des Aciéries - 42 000 Saint-Étienne
(proche du zénith)



Bus : Lignes M9 ou S9

Tram : Lignes T3 (arrêt : Technopole Christian Cabal)

Parking gratuit : à proximité



ÉDITO



Simon LOISEAU

Président de la CMCAS LOIRE

Bien plus qu'un simple Comité d'Entreprise, notre Caisse Mutuelle Complémentaire d'Action Sociale gérée par les seuls élus du Personnel, avec ses militants et ses professionnels, est là pour répondre à vos besoins en matière d'activités, de loisirs et d'actions de protection sociale.

Il s'agit, à partir des valeurs de justice, de dignité et de solidarité qui sont les nôtres, de donner du sens à nos vacances (famille et jeunesse), à nos activités (culturelles, sportives, de loisirs...) et aussi d'organiser l'entraide et la solidarité à tous les moments de la vie, pour vous et votre famille.

Ce livret est là pour vous donner l'envie d'en savoir plus.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre SLVie, de la CMCAS ou de vos élus.

**Ensemble, faisons vivre et défendons nos
Activités Sociales !**

L'OUVERTURE DES DROITS



Si tu es jeune embauché ou nouvel arrivant, tout ce qui t'es proposé dans ce livret est à ta disposition, à la condition unique que tu te sois inscrit auprès de ta CMCAS !

Je suis un.e nouvel.le embauché.e

Les éléments indispensables à ton inscription sont :

La fiche de renseignements dûment remplie que tu peux te procurer auprès de ta CMCAS ou de ta SLVie.
Une photocopie de ta carte d'identité ou de ton passeport.

Une photocopie de ton avis d'imposition de l'année N-1 (4 pages), ainsi que la copie de l'avis d'imposition sur le revenu de ton conjoint, concubin, ou partenaire de pacs (même en cas de non-imposition).

La lettre d'embauche délivrée par le service RH.

Une fois cette démarche réalisée, tu auras la possibilité de télécharger une attestation sur ton espace personnel, sur le site ccas.fr. C'est elle qui te permettra de justifier de ta qualité de bénéficiaire des Activités Sociales. Cette attestation est valable un an. Elle est renouvelée chaque année à la réception de ton nouvel avis d'imposition sur le revenu.

Je suis muté.e

L'inscription dans le fichier bénéficiaires des Activités Sociales ne se fait pas automatiquement.

Aujourd'hui, les employeurs ne nous transmettent plus systématiquement les nouvelles embauches, les mutations et les départs. Il appartient donc à chacun de prendre contact avec la CMCAS via les différents points d'accueil ou de ta SLVie afin de remplir le dossier permettant, soit la création, soit le rattachement auprès de la CMCAS, accompagné de ton avis de mutation RH.

Pourquoi l'avis d'imposition ?

Les Activités Sociales sont fondées sur le principe de la solidarité : chacun paie en fonction de ses revenus. Le tarif des prestations (vacances, aides sociales, etc.) est donc calculé en fonction de ton coefficient social (revenu fiscal de référence/nombre de parts). Celui-ci est recalculé chaque année à partir du dernier avis d'imposition, entraînant le renouvellement de ton attestation " Carte Activ ! ".

COMPRENDRE COMMENT ÇA MARCHE ?



Le bénéficiaire :

TOI = ouvrant droit

TA FAMILLE = ayant droit

Les SLVie : Sections locales de vie

Elles représentent la proximité «élus» et sont au nombre de 5 pour la CMCAS Loire. Elles accueillent les bénéficiaires actifs et retraités, réalisent des activités et complètent le fonctionnement démocratique de la CMCAS.

Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exprimer ses vœux, ses attentes et de formuler des propositions pour faire évoluer l'action et les activités de la CMCAS et être acteur de sa SLVie.

CCAS : Caisse centrale d'Activités Sociales

18 administrateurs désignés par les fédérations syndicales en fonction des résultats obtenus aux élections de CMCAS. Elle gère les vacances adultes et jeunes, la restauration méridienne, les activités culturelles, sportives et de loisirs, les offres santé et les assurances.

CMCAS : Caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale

Représentées par un conseil d'administration de 24 administrateurs, elles gèrent les activités de proximité (sports, cultures, loisirs, aides solidarités, etc.). Il existe 69 CMCAS réparties sur le territoire.

Le Comité de coordination des CMCAS

Il répartit la contribution financière issue de l'article 25 entre la CCAS et les CMCAS. Il gère aussi plusieurs fonds d'aides sociales.

LES SLVIE

La CMCAS Loire compte 5 SLVie

► **SLVie 01 Châteaureux**

► **SLVie 02 Gier Pilat**

► **SLVie 03 Ondaine**

► **SLVie 04 Forez**

► **SLVie 05 Roanne**

SLVie 05 : Roanne

Le Transval - allée Claude Barge 42300 Roanne



Correspondant :

Loic Berthet
07 87 27 05 47

Sites :

- Barrage de Villerest
- Le Coteau
- Raoul Follereau

SLVie 03 : Ondaine

Rue des Trois Ponts 42700 Firminy



Correspondant :

Eric Bonnevalle
06 03 02 41 65
eric.bonnevalle@asmeg.org

Sites :

- Firminy
- RTE

SLVie 04 : Forez

Rue des Grands Chênes 42600 Montbrison



Correspondant :

Sylvain Villeneuve
07 85 59 20 20
sylvain.villeneuve@asmeg.org

Sites :

- Barrage de Grangent
- Montbrison

SLVie 01 : Châteaureux

2 rue Jacques Constant Milleret
(2ème étage) 42000 Saint-Étienne



Correspondant :

Richard Arnaud
06 45 03 09 29
richard.arnaud@asmeg.org

Sites :

- Luminis
- Horizon

Saint-Étienne

SLVie 02 : Gier Pilat

42 rue de la Tour 42000 Saint-Étienne
04 77 43 05 41



Correspondant :

Stéphane Aubert
06 63 71 78 77

Sites :

- Bénévent
- GRT Gaz
- L'Etivallière

FAIRE DES ACTIVITÉS AVEC LA CMCAS LOIRE

Tu as envie de pratiquer une activité culturelle, sportive ou manuelle ?

Tu trouveras ci-dessous, l'ensemble des disciplines proposées par ta CMCAS Loire. Elles sont destinées aux ouvriers droit, ayants droit, mais aussi personnes extérieures, novices ou confirmés(es), adultes ou enfants (pour certaines). N'hésite pas à contacter les responsables pour plus d'informations.

SECTIONS CULTURELLES SAINT-ÉTIENNE

Informatique :
Daniel LALLEMENT ☎ 06 51 15 22 81

Art Floral :
Elise PERIFEL ☎ 04 77 74 37 52

Dessin Peinture :
Elise PERIFEL ☎ 04 77 74 37 52

SITES CMCAS LOIRE DÉDIÉS AUX ACTIVITÉS

- Saint-Étienne Civier
- Saint Chamond Saint Julien
- Lézigneux Le Crin Blanc
- Étang de la Gimond
- Le Coteau Transval

SECTION CULTURELLE ROANNE

Danse
Marielle NECTOUX ☎ 06 49 70 80 39

SECTIONS COMMISSION DES PENSIONNÉS

Groupe Grands Séniors :
Elise PERIFEL ☎ 04 77 74 37 52
Présidente de la commission

Séniors Civier :
Micheil PHILIPPON ☎ 06 74 68 49 24
Jacques BURNOD ☎ 06 43 08 19 90

Séniors Roanne - Feurs - Boen :
Gérard PHILIPPON ☎ 06 30 12 73 68

SECTION JEUNES AGENTS

Styvan CAPUANO ☎ 06 71 74 75 81

SECTIONS SPORTIVES SAINT-ÉTIENNE

Pêche :
Hervé CHAPOT ☎ 06 67 44 51 39

Randonnée :
Daniel CARTIER ☎ 06 32 93 18 70
Elise PERIFEL ☎ 04 77 74 37 52

Moto :
Jean-Christophe ROUX ☎ 06 69 68 24 41

ANEG - Sports aériens :
Jean-Luc BOUCHET ☎ 06 10 02 62 48

GEOSE - Voile :
Serge FAYARD ☎ 06 76 81 20 48

GEOSE - Tennis de Table :
René FAVARD ☎ 04 77 93 69 24

GEOSE - Cyclo :
Gérard CHARTOIRE ☎ 04 77 33 29 93

GEOSE - Golf :
René GRATALOU ☎ 06 79 58 10 46
Patrice LACHAUME ☎ 06 33 16 50 62

GEOSE - Plongée :
C.MONTCHAMP ☎ 06 61 17 82 99

GEOSE - Boules Lyonnaises - Pétanque :
Michel PHILIPPON ☎ 06 74 68 49 24

GEOSE - Gym - Yoga - Sophrologie :
Elise PERIFEL ☎ 04 77 74 37 52

SECTIONS SPORTIVES ROANNE

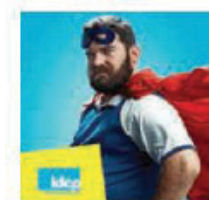
Gymnastique :
Nicole FRIARD ☎ 06 10 65 83 21

Randonnée :
François MAGE ☎ 06 33 48 42 14
Brigitte JONIN ☎ 06 76 73 52 84

Tennis :
Mario MICHARD ☎ 06 33 73 24 87

Boules :
Michel SATTEZI ☎ 06 76 17 21 88

LES ASSURANCES



IDCP
Prévoyance
complémentaire



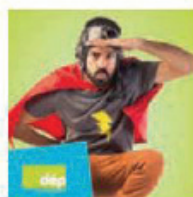
ADP
Assurance de prêt
immobilier



CSMR
Couverture
supplémentaire
maladie des
retraités



OBSÈQ
Couverture
obsèques



DÉP
Couverture
dépendance

Des assurances existent pour la vie de tous les jours (habitation, scolaire, auto...). N'hésite pas à te renseigner auprès de ton correspondant SLVie ou de ta CMCAS.



LA PROTECTION SOCIALE



Camieg
(Caisse d'assurance maladie
des Industries électriques et gazières)

Créée le 1er avril 2007, la Camieg gère le régime spécial de Sécurité Sociale des électriciens et gaziers. Elle traite la part obligatoire (Sécurité sociale) et la part complémentaire (mutuelle) des dossiers maladies.

Contact :

Par téléphone : 0 806 069 300 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

(coût d'un appel local depuis un téléphone fixe)

Adresse pour l'envoi de tes feuilles de soins* et pour signaler tout changement de situation : CAMIEG 92011 NANTERRE CEDEX



Plus d'informations sur : camieg.fr

* circuit disponible auprès de ton correspondant SLVie.



Énergie mutuelle
(Mutuelle des Industries électriques et gazières)

Énergie mutuelle gère la couverture supplémentaire maladie (CSM) pour les actifs. Elle améliore les remboursements notamment dans l'optique, le dentaire et couvre le forfait hospitalier. La CSM est obligatoire pour les actifs et financée en partie par l'employeur.

Contact Énergie mutuelle

Par téléphone :

0 969 32 37 37

du lundi au vendredi de 9h à 17h

Par courrier :

Énergie mutuelle - 66 avenue du Maine 75014 PARIS

Par messagerie :

Depuis ton espace adhérent <https://adh.energiemutuelle.fr>

Plus d'informations sur : energiemutuelle.fr

ACTION SOCIALE

Tu peux avoir droit à des aides (garde d'enfant, soutien scolaire...), rapproche-toi de ton correspondant SLVie ou de ta CMCAS.



 Informations complémentaires sur : ccas.fr > Rubrique Santé social

UN PEU D'HISTOIRE

La CCAS représente aujourd'hui environ 660 000 bénéficiaires et gère un budget de 475 M€. Elle organise les Activités Sociales : vacances, activités sportives, culturelles et de loisirs, assurances et restauration méridienne. Elle organise des tournées culturelles dans ses centres de vacances pour favoriser l'accès à la culture pour tous. Cela représente annuellement plus de 850 spectacles et 250 rencontres. Elle sert également plus de 6 millions de repas par an dans ses 150 restaurants d'entreprise.

La CCAS, c'est avant tout une histoire militante, une philosophie humaine, une aventure partagée depuis de nombreuses années par les électriciens et gaziers. La Caisse centrale d'Activités Sociales est unique en son genre, elle est gérée uniquement par les représentants du personnel en fonction du résultat des élections de représentativité syndicale.

Tout commence en 1944 quand le Conseil National de la Résistance établit son programme. Celui-ci prévoit notamment la nationalisation des Industries d'électricité et de gaz avec la création d'EDF GDF.

Le 23 novembre 1945, Marcel Paul, résistant et déporté durant la guerre, militant communiste et membre du syndicat CGT, est nommé ministre de la Production Industrielle. C'est à lui que l'on doit la loi de nationalisation des Industries électriques et gazières (IEG) promulguée le 8 avril 1946.

Cette loi prévoit d'indemniser les anciens actionnaires par 1 % des ventes d'énergie en contrepartie de quoi la même somme est versée aux salariés au travers du Comité Central des Oeuvres Sociales (CCOS) administré par une gestion ouvrière. Le décret d'application de la loi qui institue le statut national du personnel des IEG ainsi que le CCOS qui deviendra CCAS un peu plus tard est publié le 22 juin 1946. Depuis cette date, les attaques portées à nos Activités Sociales n'ont pas cessé. La volonté de maintenir celles-ci au niveau où elles sont aujourd'hui est un combat permanent.

À nous d'écrire la suite...

PATRIMOINE DE LA CMCAS

La CMCAS dispose de sites, de locaux au service des Activités Sociales et des bénéficiaires. Ces biens communs des Électriciens et Gaziers sont à ta disposition pour te permettre d'organiser tes activités de groupe (SLVie, sections...), des journées ou soirées événementielles comme la fête des pensionnés, des journées à thèmes, mais également des fêtes privées (anniversaire, repas familial,...).

Ta CMCAS et ta SLVie sont à ta disposition pour te renseigner.

Contacte le secrétariat des élus à la CMCAS pour demande de disponibilité des locaux et/ou réservation.



Stade Jean Civier à Saint-Étienne



Salle Saint-Julien à Saint-Chamond



Étang La Gimond



Ensemble sportif Transval à Roanne



Auberge Le Crin Blanc à Lézigneux



FICHE DE RENSEIGNEMENTS ACTIVITÉS SOCIALES

(si vous êtes veuve remplissez le document à votre nom)

Agent (ouvrant droit) :

M. Mme Mlle NOM : _____ PRÉNOM : _____

NIA (voir attestation Activ' CCAS)

Nom de jeune fille : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone professionnel : _____

Adresse mail : _____ @ _____ Mobile : _____

Situation familiale : Célibataire - Marié(e) - Concubinage - Séparé(e) - Divorcé(e) - Pacsé(e) - Veuf(ve)

Entré(e) dans les IEG le : _____ ou pensionné(e) depuis le : _____

Etes-vous adhérent IDCP ? Oui - Non Si oui, N° de votre contrat : _____

Adresse professionnelle : _____

— Famille —

Conjoint (ayant droit) :

M. Mme Mlle NOM : _____ PRÉNOM : _____

Nom de jeune fille : _____ Date de naissance : _____

Si conjoint agent, nous préciser son NIA :

Enfant(s) à charge (ayant droit) :

NOM	PRENOM	NE(E) le	SEXE	ACTIVITE

Fait à :

le :

Signature :

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR À L'OUVERTURE OU À LA MODIFICATION DES DROITS

Situation : embauche, mutation, changement de régime (pension) ou d'adresse :

- Document officiel stipulant la date de votre nouvelle situation chez nous (contrat de travail, attestation d'embauche, avis de mouvement de personnel, attestation de mutation, de réversion, d'invalidité, d'orphelin...).
- RIB ou RIP.
- Avis d'impôt sur le revenu de l'année N-2.

Justificatifs d'état civil et de votre situation personnelle :

- Photocopie de votre livret de famille (pour tous les membres de la famille).
- A défaut, photocopie de votre carte d'identité.
- Certificat de mariage, livret de famille, PACS, jugement de divorce...
- Avis d'impôt sur les revenus de l'année N-2.
- Extrait de jugement de divorce ou de séparation précisant la garde des enfants.
- Déclaration sur l'honneur actant la séparation de fait.
- Certificats de scolarité pour les + de 21 ans.

Union libre :

- Justificatif officiel de domicile stipulant que vous demeurez à la même adresse, ou attestation de vie maritale.
- Attestation sur l'honneur précisant la date de fin d'union libre.

Enfants en situation de handicap :

- Carte d'invalidité ou de handicap.

Conformément à la loi CNIL du 6 janvier 1978, les informations restent accessibles auprès de l'organisme désigné en entête et peuvent être rectifiées sur votre demande.
Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale Loire 54 rue des Acières 42000 Saint-Étienne
Tèl 04 77 92 06 60 Mail : loire.cmcas345@asmeg.org